Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20190624-2019-06-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 25/06/2019
Pour l'autorité compétente par délégation

D3210-Direction générale des services VGP

DELIBERATION N° D.2019.06.5
du Conseil communautaire du 24 juin 2019

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats :
- Hydreaulys,
- Aquavesc.

Date de la convocation : 17 juin 2019
Date d'affichage : 25 juin 2019
Nombre de conseillers en exercices : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont Présents :

Mme Laurence AUGERE, M. Michel BANCAL, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, M. François LAMBERT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absent excusés:

M. Philippe BAUD, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Laurent DELAPORTE, Mme Marie DENAISON, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. François SIMEONI, M. Thierry VOITELLIER, Mme Carmise ZENON.
Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Laurence AUGERE).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-05-15-001 du 15 mai 2019 portant fusion du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), du Syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Gally ouest (SIAVGO) et d'Hydreaulys ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2014-04-12 du 10 avril 2014, n° 2014-06-21 du 23 juin 2014, n° 2016-01-05 du 11 janvier 2016, n° 2016-06-26 du 27 juin 2016, n° 2017-01-15 du 31 janvier 2017, n° 2017-06-01 du 26 juin 2017, n° 2018-02-10 du 13 février 2018, n° 2018-03-10 du 27 mars 2018 et n° D.2018-12-02 du 4 décembre 2018 relatives à la désignation et au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), devenu depuis Aquavesc ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2018-02-05 du 13 février 2018 et n° D.2018-12-02 du 4 décembre 2018 relatives à la substitution de la communauté d'agglomération aux communes membres du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) pour la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et à la désignation de membres ;

Vu la délibération n° D.2019-02-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 février 2019 relative à la fusion d'Hydreaulys, du SMAERG et du Syndicat intercommunal d'assainissement Val de Gally ouest (SIAVGO) ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'Hydreaulys et d'Aquavesc ;

Vu l'avis de la commission environnement du 23 mai 2019.

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des Syndicats suivants :
- Hydreaulys suite à sa fusion avec le Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et le Syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Gally ouest (SIAVGO),
- Aquavesc (ex Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud – SMGSEVESC) suite à la démission de M. Martin Lévrier.

● Hydreaulys :

Pour mémoire, par délibération du 13 février 2018 susvisée, la communauté d'agglomération s'était substituée aux communes membres de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles au sein du SMAERG, au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Ainsi, les 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants suivants avaient été désignés :

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	M. Claude JAMATI	M. Philippe MICHAUX	Bailly
2	M. Alain LOPPINET	M. Jean-Cyril MAGNAC	Bailly
3	M. Denis LE BARS	Mme Karin LE MÉNÉ	Le Chesnay
4	Mme Violaine CHARPENTIER	Mme Roselyne TISSOT	Le Chesnay
5	M. Philippe BRILLAULT	M. Eric de la FOUCHARDIERE	Le Chesnay
6	M. Jean-Christophe LAPRÉE	M. Adrien MOLAS	Le Chesnay
7	M. Stéphane GORCE	Mme Marie HOGUET	Le Chesnay
8	M. Alain SANSON	M. Bruno GAULTIER	Fontenay-le-Fleury
9	M. Yves TRAUGER	M. Didier CARON	Fontenay-le-Fleury
10	M. Lionel CARASSIC	M. Frédéric LADOUCE	Fontenay-le-Fleury
11	M. Emmanuel TETU	Mme Véronique DARRAS ABILA	Fontenay-le-Fleury
12	M. Marc TOURELLE	Mme Odile GUERIN	Noisy-le-Roi
13	Mme Géraldine LARDENNOIS	M. Christophe MOLINSKI	Noisy-le-Roi
14	M. Jérôme DUVERNOY	Mme Catherine DOTARELLI	Noisy-le-Roi
15	M. Arnaud HOURDIN	M. François Xavier SCHUTZ	Rennemoulin
16	M. Xavier MONSAINGEON	M. Michel LE POOLE	Rennemoulin
17	M. Jean-Philippe BARRET	Mme Eva BISTAGNE	Rocquencourt
18	M. Bernard DEBAIN	M. Claude COUTON	Saint-Cyr l'Ecole
19	Mme Sonia BRAU	Mme Patricia CHENEVIER	Saint-Cyr l'Ecole
20	M. Jean-Claude CHAMAYOU	M. Jean-Marc DUSSÉAUX	Saint-Cyr l'Ecole
21	M. Daniel QUINTARD	Mme Rachida DJAOUANI	Saint-Cyr l'Ecole
22	Mme Martine SCHMIT	M. Bruno THOBOIS	Versailles

23	M. François-Gilles CHATELUS	Mme Magali ORDAS	Versailles
24	M. Erik LINQUIER	M. Kévin MAHE	Versailles
25	M. François LAMBERT	M. Alexandre VON LOWIS	Versailles
26	M. Emmanuel LION	M. Jan BOERSMA	Versailles
27	M. Aymeric ANGLES	M. Xavier GUITTON	Versailles
28	M. Nicolas FOUQUET	M. Patrick BOUY	Versailles
29	M. Marc NIZAN	M. Christian GOHIER	Versailles
30	M. Gwilherm POULLENNEC	Mme Florence de LALANDE	Versailles

Puis, par délibération du 5 février 2019 susmentionnée, le Conseil communautaire a émis un avis favorable à la fusion d'Hydreaulys, du SMAERG et du SIAVGO. L'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 a entériné cette fusion au 1er juin 2019.

A ce titre, il convient de désigner les représentants de Versailles Grand Parc au sein de ce nouveau syndicat, dénommé Hydreaulys, faisant suite à la fusion. Conformément à l'article 8.1 des nouveaux statuts, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Sont proposés les candidats suivants :

	Titulaire	Suppléant
1	Arnaud HOURDIN	Emmanuel LION
2	Olivier DELAPORTE	Olivier LEBRUN
3	Marc TOURELLE	Luc WATTELLE
4	François-Gilles CHATELUS	Martine SCHMIT

● Aquavesc :

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la gestion de l'eau potable. A ce titre, elle a adhéré au SMGSEVESC, devenu depuis Aquavesc.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes et des conseils communautaires des communautés associées, à raison d'un délégué par commune auquel s'ajoute(nt) :
- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 999 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

A cet effet, M. Martin Lévrier, conseiller municipal de Versailles, a été désigné en qualité de délégué titulaire au sein d'Aquavesc. Celui-ci ayant démissionné de ce Syndicat, il convient de le remplacer par son actuel suppléant et de désigner également, en remplacement, un nouveau représentant suppléant au sein de cet organisme.

Sont donc proposés les candidats suivants :
- M. François-Gilles Chatelus, conseiller municipal de Versailles, en qualité de délégué titulaire,
- M. Emmanuel Lion, conseiller municipal de Versailles, en qualité de délégué suppléant.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'Hydreaulys :

	Titulaire	Suppléant
1	Arnaud HOURDIN	Emmanuel LION
2	Olivier DELAPORTE	Olivier LEBRUN
3	Marc TOURELLE	Luc WATTELLE
4	François-Gilles CHATELUS	Martine SCHMIT

2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à la désignation de M. François-Gilles Chatelus en qualité de membre titulaire au sein d'Aquavesc (ex SMGSEVESC), en remplacement de M. Martin Lévrier, conseiller municipal de Versailles.

En conséquence, les représentants de la communauté d'agglomération au sein d'Aquavesc sont désormais les suivants :

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Alain LOPPINET	Claude JAMATI	Bailly
2	Christian ROBIEUX	Nicole RICHELMI	Bois d'Arcy
3	Jérémy DEMASSIET	Amélie GOLKA	Bois d'Arcy
4	Luc WATTELLE	Jean-Marie CLERMONT	Bougival
5	Georges DUTRUC-ROSSET	Maguy RAGOT-VILLARD	Buc
6	Emilien NIVET	Etienne DUPONT	Châteaufort
7	Alain SANSON	Didier CARON	Fontenay-le-Fleury
8	Yves TRAUGER	Patrice GUERAULT	Fontenay-le-Fleury
9	Jean-Marc BODIN	Daniel VERMEIRE	Jouy-en-Josas
10	Jean-Claude TEYSSIER	Olivier GONZALEZ	La Celle-St-Cloud
11	Jean-Christian SCHNELL	Laurence SEGUY	La Celle-St-Cloud
12	Jacques FRANQUET	Georges LEFEBURE	La Celle-St-Cloud
13	Violaine CHARPENTIER	Philippe BRILLAULT	Le Chesnay
14	Jean-Christophe LAPREE	Richard DELEPIERRE	Le Chesnay
15	Denis LE BARS	Stéphane GORCE	Le Chesnay
16	Marc TOURELLE	Christophe MOLINSKI	Noisy-le-Roi
17	Pierre LECUTIER	Bernard FEYS	Rennemoulin
18	Jean-Philippe BARRET	Sylviane AUGUSTYNIAK	Rocquencourt
19	Sonia BRAU	Isidro DANTAS	Saint-Cyr-l'Ecole
20	Jean-Paul BRAME	Frédéric BUONO	Saint-Cyr-l'Ecole
21	Delphine ANGLARD	Stéphane USAI	Toussus-le-Noble
22	Erik LINQUIER	Philippe PAIN	Versailles
23	François LAMBERT	Anne LEHERISSEL	Versailles
24	Magali ORDAS	Caroline WALLET	Versailles
25	Martine SCHMIT	Bruno THOBOIS	Versailles
26	François-Gilles CHATELUS	Emmanuel LION	Versailles

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 28/06/2019
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage